

### ▶▶▶ OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Le **Bac Professionnel Aménagements Paysagers** permet de former des salariés expérimentés qui :

- participent à la conduite de chantiers,
- encadrent le travail du personnel,
- assurent les travaux d'aménagement et d'entretien d'espace vert ou de jardin,
- utilisent le matériel et en assurent sa maintenance.

### ▶▶▶ CONDITIONS D'ADMISSION :

**Sont admis en seconde** : les élèves de troisième, l'admission se fait par la procédure académique.

**Sont admis en première** : les élèves de seconde professionnelle de l'option ou d'une option voisine, les élèves de seconde générale ou de première dans le cadre d'une réorientation, les élèves titulaires d'un CAP.

### ▶▶▶ POURSUITES D'ÉTUDES :

Sont envisageables :

- BTS Aménagements Paysagers
- Certificats de spécialisations dans différents domaines liés au paysage.

### ▶▶▶ DÉBOUCHÉS ET INSERTION PROFESSIONNELLE :

Le titulaire d'un Bac Pro Aménagements Paysagers peut exercer ses fonctions comme :

- Ouvrier qualifié, ouvrier spécialisé
- Chef d'équipe dans une entreprise privée ou dans un service de collectivité territoriale.

### ▶▶▶ ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT :

Durant les 3 années, 1 pour la classe de seconde professionnelle et 2 pour le Bac Pro, la formation sera organisée autour de : **Modules généraux** (français, histoire/géographie, anglais...), **Modules scientifiques** (physique/chimie, biologie...), **Modules techniques** (reconnaissance des végétaux, techniques d'aménagement paysagers, approche économique de l'entreprise...), **Des enseignements à l'initiative de l'établissement** (EIE, MAP...) et **Des stages collectifs** (santé, développement durable...) des visites en entreprise.



### ➤➤➤ ARCHITECTURE DE LA FORMATION :

#### Horaires pour une année scolaire en seconde professionnelle

##### Enseignement général

- EG1 : Français 60 h - Éducation socio culturelle 30 h - Histoire géographie 30 h - Sciences économiques 30 h
- EG2 : Langue vivante 60 h
- EG3 : Éducation physique et sportive 60 h - Biologie 15 h
- EG4 : Mathématiques 60 h - Physique- chimie 30 h - Informatique 30 h

##### Enseignement professionnel

- EP1 : Aménagement 45 h - Sciences économiques et gestion 45 h - Biologie écologie 45 h
- EP2 : Aménagement et Agro-équipements 105 h
- EP3 : Aménagements Paysagers 120 h
- Enseignement à l'Initiative de l'Établissement (EIE) 120 h
- Stage collectif éducation à la santé et au développement durable 30 h
- Mise à niveau 30 h - Réalisation d'un Chantier école 30 h
- Stages en entreprises 4 à 6 semaines

#### Horaires pour les deux ans en première et terminale

##### Enseignement général

- MG1 : Français 112 h - Éducation socio culturelle 84 h - Histoire géographie 84 h - Documentation 28 h
- MG2 : Langue vivante 98 h
- MG3 : Éducation physique et sportive 112 h
- MG4 : Mathématiques 112 h - Biologie écologie 70 h - Physique- chimie 70 h - Informatique 28 h

##### Enseignement professionnel

- MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers 168h
- MP2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager 140h
- MP3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers 140h
- MP4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions 84h
- MP5 : Choix, préparation à la mise en oeuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers 70h
- MAP : Module d'adaptation professionnelle 56h
- Stages en entreprises 15 à 17 semaines

**Lycée Le Petit Chadignac**  
BP 70528  
17119 SAINTES Cedex  
T. 05 46 74 32 77  
lpa.chadignac@educagri.fr  
<http://agrocampus17.fr>

### ➤➤➤ ÉVALUATION :

L'évaluation est composée de deux groupes d'épreuves : **Le contrôle Certificatif en Cours de Formation (C C F)** : ~ 50 % des coefficients du diplôme sous forme d'épreuves écrites, pratiques et orales, réparties en classe de 1ère et de terminale.

**Les épreuves terminales ponctuelles** : ~ 50 % des coefficients du diplôme.